



Statut auto entrepreneur

Par le tonton

Bonjour j'ai besoin d'une information:

Je travaille pour une fédération sportive, qui me demande de me mettre au statut auto entrepreneur afin que je puisse éditer des factures pour ensuite me payer.

Est ce que le fait d'éditer des factures mensuelles sur une durée de 10 mois n'est pas assimilée à un salaire?

Et est ce que je suis en droit d'exiger un contrat pour ca?

En espérant que ma question soit claire, je vous remercie